

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018**

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 14
Procurations : 2
Convocation : 7 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatorze mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gislène BELTRAN-CHARRE, Maire.

Présents : Mme BELTRAN-CHARRE Gislène, M. BERNARD Alain, M. CAMBILLAU René-Jean, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, M. MADINE Marc, M. MARIN Philippe, Mme MATEU Eliane, M. NIETO Michel, M. PARRAMON René, Mme PEYRE Maria, Mme SALAMONE Thérèse, M. SCHMIDT Jacques, Mme THUBERT Marie-Laure.

Procuration(s) : Mme BAUX Sophie à M. BERNARD Alain ; Mme BRAZES Fanny à Mme PEYRE Maria

Absentes excusées : Mme BATAILLE Anne ; Mme CHAMPAGNE-GRILL Michèle.

Monsieur René Jean CAMBILLAU a été nommé Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2018

Le Procès-verbal de la séance du 14 Avril 2018 est approuvé à l'UNANIMITE des membres présents et représentés.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire rappelle la procédure d'approbation du Plan Local d'Urbanisme engagée en décembre 2015. ELLE présente également Madame Stéphanie COTELLE, chargée de ce dossier au sein de la société ARCHI CONCEPT qui a été mandatée pour assister la commune dans sa démarche d'élaboration du PLU.

Madame COTELLE prend la parole pour présenter les différentes phases du PLU, rappeler les éléments essentiels mis au jour par le diagnostic. ELLE procède ensuite à la définition d'un PADD avant de présenter de manière détaillée les différentes orientations envisagées pour le PADD de la commune de Corneilla la Rivière.

Suite à cette présentation, un échange a lieu entre les conseillers municipaux présents. Il résulte de ces échanges que les membres du Conseil sont satisfaits des orientations choisies et présentées. Il n'en a pas été proposé de nouvelles.

Les membres du Conseil estiment que les orientations présentées permettront une planification raisonnée et cohérente de l'utilisation des sols sur le territoire communal au regard des éléments dégagés par le diagnostic territorial, tout en respectant les objectifs fixés par l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme.

Les discussions étant épuisées et constatant que les membres du conseil municipal ont ainsi pu échanger sur les orientations générales du P.A.D.D, Madame le Maire propose de clore les débats sur le PADD à 19h35.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents :

- ✚ **PREND ACTE** des échanges intervenus lors du débat, sans vote, portant sur les orientations générales du P.A.D.D, formalité prescrite dans le cadre de la procédure de révision du P.O.S en P.L.U.,
- ✚ **DIT QUE** la tenue de ce débat est formalisée par le présent acte.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL 2018

Madame le Maire laisse la parole à Madame la Directrice Générale des Services qui expose aux membres du conseil différents points concernant les écritures d'ordre budgétaire sur l'exercice 2018. De ce fait, il y a lieu de procéder à la modification comme ci-après de budget principal pour conserver son équilibre :

Section d'Investissement

Recettes

Chapitre 040 – Compte 28041582 (autres groupements)

+ 760,00 €

Chapitre 040 – Compte 28183 (matériel de bureau et matériel informatique)

+ 110,00 €

Chapitre 10 – Compte 10226 (taxe aménagement et versement sous-densité)

- 870,00 €

TOTAL : + 0,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Compte 6188 (Autres frais divers)

- 870,00 €

Chapitre 042 – Compte 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations)

+ 870,00 €

TOTAL : + 0,00 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

DECIDE :

- ✚ **D'APPORTER** au budget principal de l'exercice en cours les modifications mentionnées ci-dessus ;
- ✚ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte utile en la matière.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT 2018

Madame le Maire laisse la parole à Madame la Directrice Générale des Services qui expose aux membres du conseil différents points concernant le budget annexe eau assainissement. De ce fait, il y a lieu de procéder à la modification comme ci-après du budget annexe pour conserver son équilibre :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Compte 6061 (fournitures non stockables)

- 500,00 €

Chapitre 67 – Compte 673 (titres annulés)

+ 500,00 €

TOTAL : + 0,00 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

DECIDE :

- ✚ **D'APPORTER** au budget annexe eau assainissement de l'exercice en cours les modifications mentionnées ci-dessus ;
- ✚ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte utile en la matière.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Michel NIETO, premier adjoint délégué aux associations, qui présente au Conseil municipal le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2018.

IL rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Monsieur NIETO propose que les subventions pour l'année 2018 soient réparties comme suit :

Associations	Montant accordé 2018	Vote	Elus ayant quitté la salle au moment du vote
Gymnastique volontaire	750,00 €	Unanimité	
Sempre Joves	600,00 €	Unanimité	Mme Eliane MATEU
ULM	500,00 €	Unanimité	
Tout pour les enfants	500,00 €	Unanimité	
FNACA	300,00 €	Unanimité	
Stade Omnisport Corneillanais	450,00 €	Unanimité	M. René LAVILLE
Amicale des sapeurs-pompiers de Millas	500,00 €	Unanimité	
Prévention Routière	40,00 €	Unanimité	
Jardins familiaux	400,00 €	Unanimité	
Neurones en Folie	300,00 €	Unanimité	
La chorale Les cœurs du Riberal	400,00 €	Unanimité	
Comité d'animation	5 000,00 €	Unanimité	Mme Maria PEYRE
Pétanque	300,00 €	Unanimité	
Anciens combattants	300,00 €	Unanimité	
Souvenir français	300,00 €	Unanimité	
FC Têt	1 000,00 €	Unanimité	
La chasse	300,00 €	Unanimité	
Els Comédiants	1 000,00 €	Unanimité	
3 Corneillas	500,00 €	Unanimité	
Força Réal Insertion	1 000,00 €	Unanimité	M. Alain BERNARD
Yoga	500,00 €	Unanimité	
ESC XV	vote reporté	Unanimité	M. Jacques SCHMIDT
Orphelins des sapeurs-pompiers	300,00 €	Unanimité	
Tir à l'Arc	1 000,00 €	Unanimité	
TOTAL	16 240,00 €		

Entendu l'exposé du premier adjoint au Maire et après avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, le Conseil municipal

DECIDE :

- ✚ **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2018, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- ✚ **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

MOTION DE SOUTIEN AU MANIFESTE DU 04 AVRIL DU COLLECTIF DE MAIRES DES PYRENEES ORIENTALES POUR LE RESPECT DES LIBERTES ET DES DROITS FONDAMENTAUX EN CATALOGNE

Madame le Maire donne lecture du projet de motion de soutien au manifeste du 4 avril 2018 du collectif de maires des Pyrénées Orientales pour le respect des libertés et des droits fondamentaux en Catalogne.

Après un débat au sein du conseil municipal, elle soumet cette motion à l'approbation des membres présents et représentés.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** des membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

DECIDE :

- ✚ **D'APPROUVER** le texte de la motion ci-dessus ;
- ✚ **DE CHARGER** Madame le Maire, ou son représentant, de transmettre la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures vingt.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.


Le Maire
Mme Gislène BÉLTRAN-CHARRE